

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, rue Pierre Morin à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 3 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 24 – REPRÉSENTÉS : 05
VOTANTS : 29

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. MOUSSU James (*pouvoir à Mme FAURY Marion*), Mme NIAUDET Danielle (*pouvoir à Mme MOREAU Valérie*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. Philippe CAILLON et Mme Rita SCHLADT.

OBJET : *Lancement de la procédure de déclassement et de cession de la parcelle communale AT0273, située rue de la Goupillais – Enquête Publique*

N° 2022 / 03 / 20

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants ;

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire en date du 6 octobre 2021 ;

Considérant que la parcelle actuellement utilisée, pour partie, comme stationnement public n'assurera plus sa fonction de desserte et sera destinée à être cédée ;

Considérant la demande d'acquisition de la parcelle par [REDACTÉ] en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant, qu'une enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation de la parcelle devra être organisée conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le projet de déclassement de la parcelle cadastrée section AT numéro 273 dans le domaine privé de la commune,
- **MANDATE** Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique sur ce projet, conformément aux dispositions réglementaires susvisées,
- et **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 11 mars 2022,
Le Maire,



*Séance du Conseil municipal du 10 mars 2022
Délibération n° 2022 / 03 / 20*